Les Races Bovines, Bretonne Pie-Noire et Armoricaine
dans le Département du Morbihan

Le cheptel bovin du département du Morbihan compte actuellement 391.500 têtes, en progression sensible sur le total d'après-guerre et se rapproche du nombre maximum observé en l'année 1902, ainsi que l'indique le graphique A.

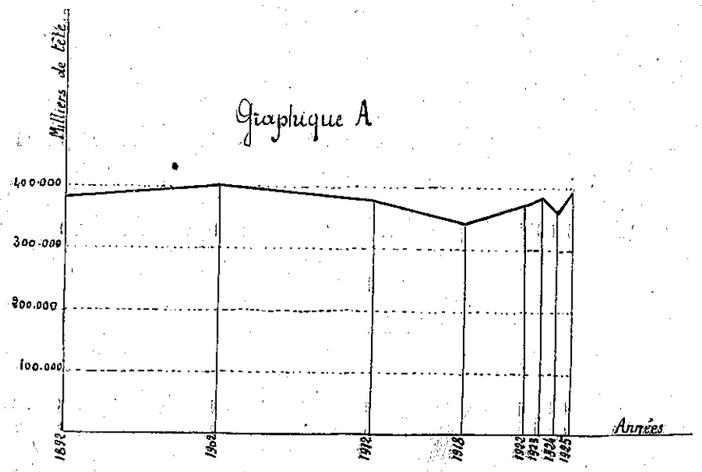

La moyenne des années d'après-guerre oscille autour de 375.000 têtes soit 57 pour 100 hectares, chiffre double de la moyenne relevée pour la France entière.

Ces 375.000 têtes se répartissent comme suit, en chiffres ronds :

Taureaux	7.700	2 0/0
Vaches	207.200	55 0/0
Bœufs	40.000	11 0/0
Elèves de un an et plus	77.600	21 0/0
Elèves de moins de un an	42.500	11 0/0

La majorité des étables morbihannaises est peuplée par les races bretonne, pie-noire et armoricaine dont la carte B indique la répartition dans l'ensemble du département ainsi que celle du bétail secondaire ; breton pie-rouge, nantais, normand et croisements dérivés.

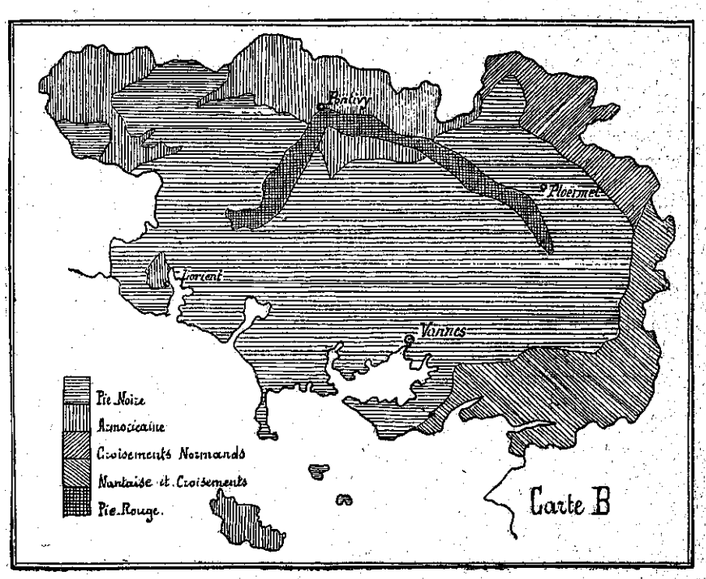

Voici d'autre part le classement, par ordre d'importance numérique, des différentes races signalées :

Bretonne pie-noire	226.000 têtes	60 0/0
Armoricaine	70.000 »	19 0/0
Nantaise et croisements	52.000 »	14 0/0
Normande et croisements	15.000 »	4 0/0
Bretonne pie-rouge	12.000 »	3 0/0

I. — RACE BRETONNE PIE-NOIRE

Il nous paraît superflu de tracer ici l'historique de cette race si précieuse, dont le format réduit et les modestes exigences s'harmonisaient si parfaitement autrefois avec les maigres produits des sols granitiques et schisteux non encore amendés. Le Morbihan a vu, comme tous

les autres départements bretons, regresser peu à peu ses landes et ses pineraies : les engrais phosphatés et calciques ont profondément transformé la production fourragère et la grosse chèvre pie-noire s'est docilement pliée à ces nouvelles conditions du milieu. L'alimentation plus copieuse et plus nutritive n'est peut-être pas seule responsable des heureuses modifications survenues dans le format du type breton pie-noir, aussi bien que dans son rendement laitier. La création en 1885 de la Société des éleveurs de la race, et le 30 novembre 1919 d'un Herd-Book de cette race, la multiplication des concours d'animaux reproducteurs, les tracts de vulgarisation, les conférences et toute la propagande faite pour un choix plus judicieux des géniteurs et une meilleure hygiène du troupeau ont certainement apporté aussi leur note bienfaisante dans les progrès accomplis. Félicitons-nous qu'au cours de cette évolution, avec les facilités actuelles d'échange du bétail, la vache bretonne pie-noire, si typique, si nettement caractérisée, soit restée dans tous les bons troupeaux la pure image d'elle-même.

Nous ne pouvons mieux donner une idée exacte du type actuel qu'en publiant le standard adopté le 20 mai 1926 par les membres de la commission du Herd-Book, conformément aux directives données par le dernier congrès des livres généalogiques.

STANDARD DE LA RACE BRETONNE PIE-NOIRE

Race bovine de petite taille, à aptitudes laitière et beurrière tout à fait prédominantes.

Caractères zootechniques généraux. — *Tête* petite à profil rectiligne, front étroit, orbites saillantes de face, naseaux bien ouverts. — *Cornes* blanches à la base, noirâtres au sommet, de section cylindrique, implantées obliquement. — Oreilles petites, dressées, très mobiles. — *Yeux* noirs, très vifs. — *Encolure* mince, assez longue chez la vache, plus épaisse chez le taureau. — *Fanon* très réduit. — *Tronc* allongé. — *Dos* droit. — *Poitrine* profonde et bien descendue, côte ronde. — *Bassin* large. — *Croupe* horizontale. — *Cuisses* musclées. — *Queue* fine et longue, sans crosse proéminente au point d'insertion. — *Membres* très fins et nerveux à articulations bien nettes, aplombs réguliers, onglons clairs. — *Peau* très souple et onctueuse au toucher. — *Poil* très fin et brillant. — *Pelage* pie-noir avec triangle en tête, écharpe et ceinture nettement délimitées ; noir dominant ; partie libre des membres blancs, ainsi que la partie inférieure de la queue avec son toupillon. — *Mufle* noir. — *Bourses* et *pis* complètement clairs. — *Pis* très développé, parfaitement attaché et irrigué, très élastique.

Rendement laitier, 2.000 litres ; rendement beurrier, 95 kgr. ; nombre de litres de lait pour 1 kgr. de beurre, 21 litres.

Caractères à rechercher. — Animaux larges et près de terre, indices laitiers et beurriers très développés chez les deux sexes.

Caractères à éviter. — Fanon trop développé. — Poitrine étroite. — Croupe avalée. — Queue grossière. — Membres grossiers et tachetés de noir. — Peau sèche. — Noir circonscrit d'un liseré bleu. — Plaques, taches, pinceaux ou épis blanc trop nombreux à l'intérieur du noir. — Blanc dominant. — Mufle marbré. — Bourses, pis ou trayons tachetés de noir. — Plaque noire entre les onglons.

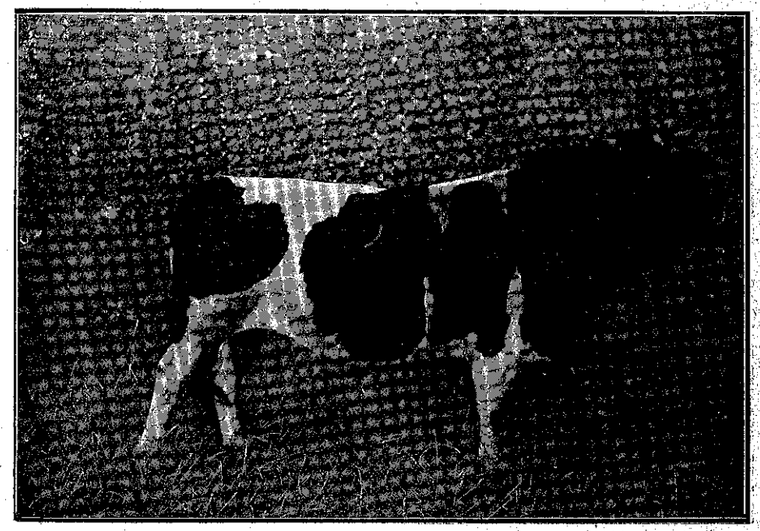

Douglas. — Taureau Pie-Noir, H. B. N° 1117-V-3, à M. Gy, à Kerquer-en-Vannes. 1er Prix au Concours Départemental de Ploërmel 1925.

Causes de disqualification. — (Les animaux présentant les caractères suivant ne sont pas admis au Herd-Book de la race, ni reçus dans les concours officiels.

Mufle ladre ou tacheté de blanc.

Robe entièrement noire, trop blanche ou mouchetée.

Plaques grisonnantes.

Nombreuses taches bleues sur fond blanc.

Cornes à section elliptique et implantées perpendiculairement au plan médian.

Animaux trop enlevés (profondeur de poitrine inférieure à la moitié de la hauteur au garrot).

Absence de caractères laitiers et beurriers chez les femelles.

***

La Société des éleveurs de la race bretonne pie-noire fondée conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 1884, a son siège social à Quimper, 27, rue de Douarnenez. Elle groupe les éleveurs intéressés des départements du Morbihan et du Finistère. Son bureau est actuellement constitué de la façon suivante :

Président : M. Le Gall, président du syndicat agricole de Quimperlé.

Vice-Présidents : *Morbihan* : M. Jacob J. M., Président de l'Office agricole du Morbihan, Maire de Landévant. *Finistère* : M. Perez François, agriculteur à Bannalec.

Secrétaire général : Le Directeur des Services agricoles du Finistère.

Trésorier général : M. Biger (Tanguy), Trésorier de la Société d'agriculture de Quimper.

Un règlement intérieur fixe les rapports de la société avec l'Office régional, les offices départementaux, les syndicats d'élevage et détermine les conditions d'inscription des animaux au Herd-Book créé par la société. Peuvent être inscrits conditionnellement au titre de l'ascendance tous les animaux nés de père et mère inscrits et plus tard à titre définitif les mâles de plus d'un an et les femelles de plus de dix-huit mois dont le pointage dépasse soixant-dix points. Le tableau de pointage est ainsi compris :

Caractères à noter	Notes de (0 à 10)	Coefficients Mâles	Coefficients femelles	Nombre de points maximum : 100
Tête et encolure		1	1/2	
Poitrine et passage des sangles		1 1/2	1/2	
Dessus et côtés		2	1 1/2	
Culotte et largeur du bassin		1 1/2	2	
Membres et aplombs		1	1	
Développement général (forme, taille, finesse et poil)		2	1 1/2	
Aptitude (ou origine) laitière		1	3	

Le droit d'inscription a été porté à 5 francs à dater du 1er janvier 1926. A cette date, le Herd-Book ouvert de la race pie-noire groupait 675 mâles et 1715 femelles appartenant à 350 propriétaires. Les animaux dont le nom commence par la lettre P sont nés en 1919 ou antérieurement, ceux dont le nom commence par A, en 1920 ; par B, en

1921, et ainsi de suite. Le répertoire des animaux inscrits est publié par fascicules, dont deux déjà parus ; les éleveurs intéressés peuvent y trouver tous les détails utiles sur le fonctionnement du Herd-Book. Ils consulteront aussi avec profit le livre de H. Vidiou, ingénieur-agricole, ancien président de la Fédération des Mutuelles Bétail du Morbihan intitulé « Les Bovidés bretons » (Librairie des Sciences agricoles, Charles Amat, éditeur, 11, rue de Mézières, Paris VIe).

Parmi les meilleures étables d'élevage du département, nous pouvons citer celles de :

MM. Botherel Frédéric, à Coëtdigo en Saint-Avé ; Gy Emile, à Kerquer, en Vannes ; Le Caignec Eugène, au Pouliot, en Keryado, près Lorient ; Mlle Le Dain, à Kersabiec, en Locmiquélic ; Le Pelve Albert, à Tréalvé, en Saint-Avé ; Petitcorps Joseph à Kérentrée, en Pontivy.

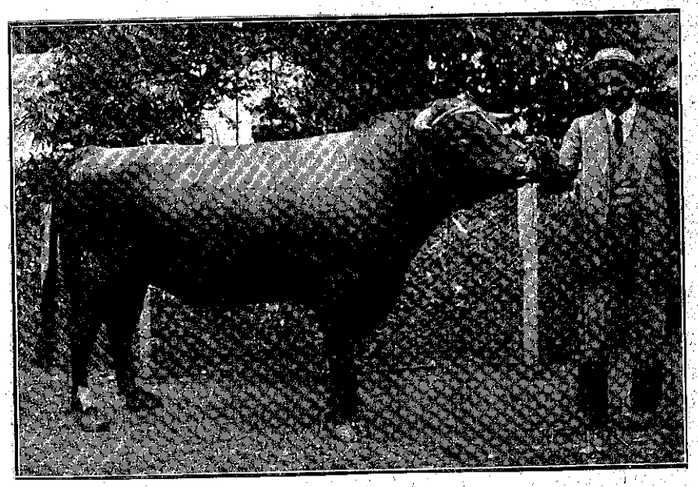

Laurier-Catherine. — Taureau Durham, à M. Morin, aux Rosiers-en-Pontivy

Des syndicats d'élevage de cette race ont été créés à Auray, Baud, Belz, Elven, Le Faouët, Grandchamps, Guémené, Languidic, Locmine, Moustoir-Ac, Pluvigner, Pontivy, Pont-Scorff, Port-Louis, Questembert, Quiberon, Rochefort en Terre, Rohan, St-Jean-Brévelay, St-Martin-sur-Oust, La Trinité-Porhoët, Vannes.

L'exploitation de la race laisse encore à désirer. Les naissances se répartissent sur tous les mois de l'année comme l'indique le graphique C portant sur 94 vêlages à terme : maximum en mars, minima en Juil-

let et octobre et pourcentage plus élevé pendant toute la période hivernale de décembre à mars (44 0/0 en 4 mois).

Les veaux, dont le poids oscille généralement entre 24 et 28 kgs à la naissance, sont laissés en liberté dans l'étable ou attachés par une patte à proximité de leur mère qu'ils tètent à volonté pendant les quatre semaines que dure leur allaitement. A cet âge, les veaux de boucherie sont vendus, pesant aux environs de 40 kgs, les veaux d'élevage sevrés un peu brutalement et habitués sans tarder au régime des adultes et ceci joint à la mauvaise hygiène des locaux suffit à expliquer pourquoi la mortalité est si importante parmi ce jeune bétail.

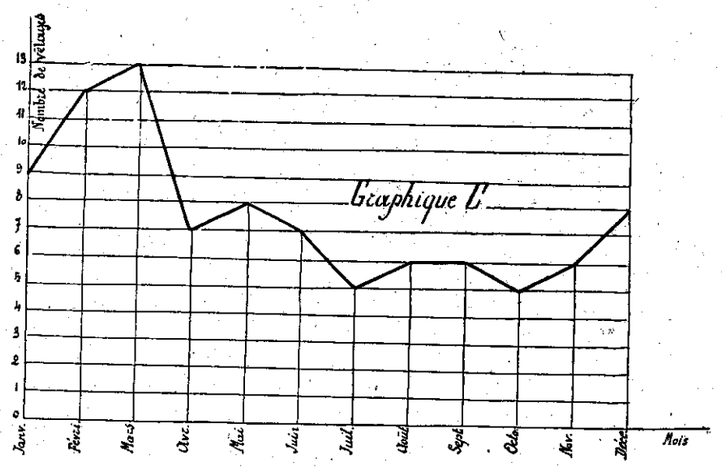

Malgré la douceur du climat, le régime de la stabutation est encore de règle dans presque toutes les étables. Les éleveurs semblent redouter au même titre pour leurs animaux le froid humide de l'hiver et les heures chaudes des jours d'été. A cette école, les bêtes sont peut-être moins rustiques qu'on ne serait tenté de le croire ; les mammites sont fréquentes, sinon graves, chez les femelles laitières dont le régime alimentaire fera l'objet d'une étude spéciale.

Les principales améliorations à réaliser sont :

1° Une meilleure hygiène des animaux et des étables en se rappelant le rôle primordial du grand air et du soleil dans la lutte contre la maladie.

2° Une double sélection du bétail au point de vue du format que l'on doit s'efforcer d'augmenter sensiblement et du rendement laitier et beurrier qui est pour la vache pie-noire la seule raison de subsister ;

3° Une conservation plus prolongée des taureaux de choix trop précocement raflés par les bouchers et les courtiers et dans un sens opposé une vente plus hâtive de toutes les femelles trop âgées qui peuplent les étables. Tels sont les points sur lesquels nous appelons l'attention des vingt-deux syndicats d'élevage du département qui s'intéressent à cette race et qui, depuis le 1er octobre 1925, se sont fédérés avec les syndicats de race armoricaine en une assemblée départementale sous la présidence de M. Edouard Collet, éleveur à Bois-Vincennes en Réguiny, Membre de l'Office départemental.

La sérieuse concurrence de la race armoricaine, dont l'histoire est cependant toute récente, a mis à l'ordre du jour le problème de l'avenir de la race pie-noire. Chacune de ces populations bovines a ses mérites propres et ses partisans convaincus, parfois un peu intransigeants. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il y a place au soleil pour toutes les bonnes volontés et que l'avenir de l'une et de l'autre race sera ce que les éleveurs le feront. Si l'on songe qu'aujourd'hui, sans réclame sérieuse, sans sélection laitière et surtout beurrière, près de 4000 individus pie-noirs sont drainés chaque année pour le seul département du Morbihan dans les étables et sur les grandes foires de Locminé, Vannes, Malestroit, Auray, Bubry, Malansac, Questembert, par les courtiers régionaux et les landais afin d'être exportés jusque dans les contrées les plus lointaines, on peut envisager l'avenir d'un œil optimiste. Une condition s'impose cependant, c'est que, tout en donnant satisfaction au point de vue florissant, il ne faut pas que cette exportation menace la souche elle-même et c'est pourquoi nous répétons aux éleveurs « Vendez le bon, mais gardez le meilleur ».

II. — RACE ARMORICAINE

Cette race est en progrès constant dans notre département et sa zone de pénétration s'étend un peu plus chaque année. L'uniformité du type au point de vue robe et conformation est encore assez loin d'être réalisée mais l'importation de taureaux améliorateurs Durham de bonne origine se poursuit régulièrement et il n'est pas douteux qu'en persévérant dans cette voie les syndicats d'élevage n'améliorent rapidement leur troupeau. Puissent-ils dans leur enthousiasme pour le poids vif et la viande, ne jamais perdre de vue la question du lait et du beurre dont l'importance est si grande de nos jours. Il ne suffit pas que cette race nous procure des veaux d'un poids bien supérieur à ceux de la Pie-Noire et d'une vente beaucoup plus rémunératrice à la boucherie ; il faut encore que la mère soit à même de nourrir son jeune comme il

faut, et que son rendement laitier et beurrier soit au moins équivalent à celui d'une bonne vache pie-noire dont les frais d'entretien sont moins élevés.

La Société des Eleveurs de la race armoricaine, commune aux trois départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, a son siège social à Quimper, 27, rue de Douarnenez. Son bureau est ainsi composé :

Président : M. Goas, Conseiller général, agriculteur à Kerjean en Chateaulin.

Secrétaire général : Le Directeur des Services agricoles du Finistère.

Trésorier : M. Tirelly, Président de la Société d'Agriculture de Chateaulin, Maire de St-Ségal.

Elle a fondé, le 3 décembre 1919 le Herd-Book de cette race qui comptait, au 1er janvier 1926, 4792 animaux inscrits, dont 1711 mâles et 3081 femelles, appartenant à plus de 900 propriétaires. Le standard adopté jusqu'à nouvel ordre est le suivant :

Tête courte, front large ; joues fortes ; cornage moyen, arqué en avant et clair ; cou épais, bref ; gorge, réduite, sans fanon ; corps, ample et long ; poitrine large et profonde ; épaules, pas trop proéminentes, bien musclées, compactes, larges au sommet ; dessus, droit ; côtes, relevées ; rein, très large, épais et court ; hanches, développées peu saillantes ; grande longueur de croupe ; ligne de dessous, à peu près parallèle à celle du dos et se prolongeant jusqu'en bas de la culotte ; cuisses, épaisses et descendues ; queue grosse et bien attachée ; membres, bien proportionnés ; peau souple ; poil fourni ; couleur, rouge, rouge et blanc, ou rouan.

La robe noire, ou marquée de noir, est exclue, ainsi que la robe entièrement blanche. De préférence, il est conseillé de se rapprocher du rouge.

Le fonctionnement du Herd-Book armoricain est calqué sur celui du Herd-Book pie-noir ; le tableau de pointage des animaux diffère cependant sensiblement et s'établit ainsi :

Caractères à noter	Notes de (0 à 10)	Coefficients Mâles	Coefficients femelles	Nombre de points maximum : 100
Tête et encolure		1	1/2	
Poitrine et passage des sangles		1	1	
Dessus et côtés		1	2	
Culotte et largeur du bassin		2	2	
Membres et aplombs		1	1	
Développement général (forme, taille, finesse et poil)		2	1 1/2	
Aptitude (ou origine) laitière		1	2	

Parmi les meilleures étables d'élevage du département, citons celles de MM. Alno Esprit, à Guernalo, en Cléguérec ; Baudic Joachim, à St-Eloi, en Neuillac ; Etienne Pierre, à Beauregard, en Cléguérec ; Le Golvet Ange, à Talhouët, en St-Gouvry ; Mayeux Pierre, à Coëtdrien, en Réguiny ; Morin-Leclainche, aux Rosiers, en Pontivy ; Perrichon Louis, à Kergiquel, en Neuillac.

Des syndicats d'élevage de la race armoricaine ont été créés à Baud, Cléguérec, le Faouët, Guémené, Locminé, Mauron, Pontivy, Pont-Scorff, Rohan et la Trinité-Porhoët. Tous ont reconnu la nécessité dans l'état

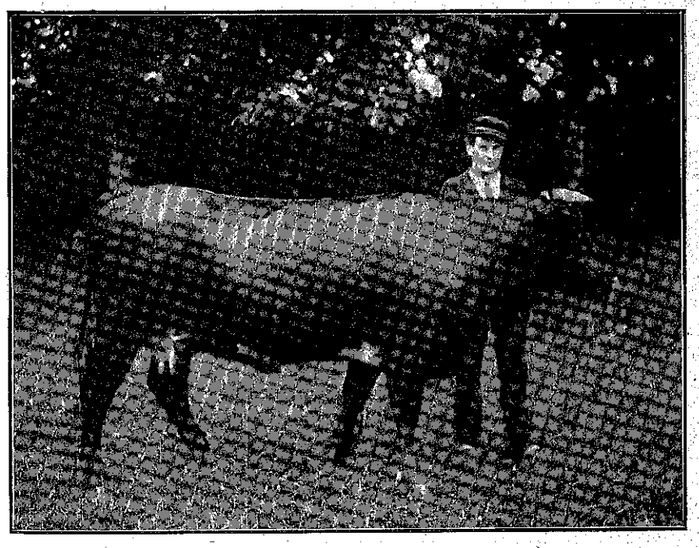

Doucette. — H. B. Armoricain N° 3001-V-3, à M. Morin, aux Rosiers.

actuel, d'une infusion méthodique et suivie de sang Durham pur, les taureaux armoricains donnant des produits trop enlevés et souvent décousus. C'est pourquoi chaque année, des Durham de bonne origine sont importés de la Mayenne ou du Finistère. L'exploitation de la race, bien qu'en progrès, est susceptible des mêmes améliorations que celle de la race pie-noire.

G. MÉNARD,
Ingénieur agronome,
Professeur d'agriculture à Vannes.